

Il y aurait encore une autre réponse plus péremptoire à ce prétendu grief et à plusieurs autres qui ont été produits. Il est vrai qu'il écrivait ses pensées, ses impressions ; c'était le délassement de ses travaux ; mais, en supposant même qu'il eût la volonté de publier ce qu'il avait écrit, il est certain qu'il aurait revu et corrigé son ouvrage avant de le livrer à l'imprimeur. Lui qui avait vu et sans doute soigné huit éditions de son livre de jurisprudence, il savait sans doute quels soins exige la publicité : mort vers 1560, il en était à l'année 1535 ; peut-être travaillait-il encore à son ouvrage ! Est-il un seul homme qui ne corrige beaucoup avant de livrer à l'impression ? Quel est l'auteur qui souffrirait que ce qu'il a écrit avec le dessein d'une révision fut instantanément publié ? Quand un écrivain est surpris par la mort, sans doute il est quelquefois utile que l'œuvre, fruit de ses veilles, profite à ses contemporains et même au-delà, et puisse être publiée par d'autres ; mais alors ceux qui publient ce travail privé des derniers soins, doivent, ce semble, faire ce que l'auteur lui-même aurait fait ; ils doivent rectifier ce qui a évidemment besoin de l'être ; ou, s'ils n'osent ni effacer ni corriger par considération pour un nom trop respectable, il leur convient d'accompagner les leçons fautives de notes les plus bienveillantes, laissant toujours entrevoir que l'auteur aurait supprimé ou corrigé lui-même, s'il avait consenti l'impression.

Ainsi qu'il y ait dans Aymar, en parlant de lieux éloignés de son pays et de temps reculés, quelques erreurs de topographie ou de date ; qu'il écrive le nom de Théodule à la place de celui de l'évêque assis sur le siège épiscopal de Sion du temps de Charlemagne ; qu'il mette « l'avènement de Pépin au trône en 750 au lieu de 752 ; » que même, par inadvertence, il fasse tomber la Doire dans le Tésin ; il est bien permis de penser qu'il se réservait de rectifier ces choses en revoyant son manuscrit, et qu'il n'eût certainement pas manqué de les corriger s'il eût assez vécu ; encore est-il douteux qu'il fallût tout corriger. Selon M. Macé, l'avènement de Pépin est de 752. Il est vrai que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent au mois de mars de cette année le Parlement réuni à Soissons pour proclamer